

DELIBERATION N° 80/116 : ENTRETIEN CHAUFFERIE ECOLE PRIMAIRE DU CENTRE -  
AVENANT N° 4 COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE

Sur proposition de Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer un avenant N° 4 avec la COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE, au contrat d'exploitation de chauffage, concernant la conduite, l'entretien et la garantie totale des installations thermiques, ainsi que l'action de diminuer de 1°C la température intérieure contractuelle des locaux, logements et bureaux de l'Ecole Primaire du Centre, rue de Secours, pour un montant de 5 465 F 39 HT, soit 6 427 F 29 T.T.C.